



Département « vie familiale éducation parentalité »

Thème : « Animer une atelier « mini-club sciences » avec les enfants »

Date : mercredi 6 février 2019 de 09h30 à 16h30

Lieu : A la Fédération Nationale - 28 Place St Georges
75009 PARIS Salle Pernot – Escalier A – 1^{er} étage

Animée par : Jean- Louis Rémoit, ingénieur-consultant

Objectifs :

1. Proposer des activités de loisirs pédagogiques
2. Assurer l'animation d'activités auprès d'enfants ou de jeunes

Programme :

Introduction : favoriser l'apprentissage des sciences chez les jeunes, en particulier chez les filles

Préparer son intervention

- Les différents modules (par classe d'âge, par type d'activités...)
- Le matériel pédagogique d'animation
- Aménager l'espace, gérer son temps

Evaluer son intervention

- Les outils de suivi : fiche enfant, charte, évaluation

Mise en situation

- Exemple de déroulé d'une intervention
- Questions/réponse et échanges autour de la démonstration

Profil des participants :

Cette formation est à destination des responsables de fédérations et associations. Les bénévoles qui assurent des interventions en milieu scolaire. Les bénévoles qui assurent des animations dans les accueils de mineurs. Les bénévoles qui encadrent des activités de loisirs enfants/jeunes. Les bénévoles qui assurent de l'accompagnement à la scolarité.

Tarifs :

27€ pour les membres Familles de France – 50 € pour les non membres



Fiche d'inscription – Formation du secteur « vie familiale éducation parentalité »

A RENVoyer accompagnée de votre règlement (chèque de 27€ ou 50€) **avant le 28 janvier 2019** à : FAMILLES DE FRANCE - Fédération Nationale. Secrétariat général - 28 Place St Georges 75009 PARIS. ou par mail : accueil@familles-de-france.org ou par fax : 01.45.96.07.88

Thème : « Animer une atelier « mini-club sciences » avec les enfants »

Date : mercredi 6 février 2019 de 09h30 à 16h30

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

E-mail :

Adhérent de l'association de:

Rappel des conditions de participation aux stages de formation organisés par la Fédération nationale

Inscription : les frais sont à régler à l'inscription (voir tarif ci-dessus)

Toute inscription doit faire apparaître l'accord de l'Association locale ou de la Fédération départementale dont dépend la personne inscrite. Une inscription ne devient ferme et définitive qu'après réception des droits d'inscription.

Remboursement : Le remboursement des frais de transport est accepté uniquement sur justificatifs originaux et sur la base du billet SNCF, en 2^{ème} classe.

Repas : Pris en commun, à la charge de la Fédération nationale.